



Faut-il avoir peur de l'application Gossip ?

MIS À JOUR : 02-06-2015 17:32 - CRÉÉ : 02-06-2015 16:13

RAGOTS - L'application Gossip vient de faire en France une arrivée remarquée sur les smartphones des lycéens et jeunes étudiants. De manière totalement anonyme, elle permet de diffuser des rumeurs sur son entourage. Alors que beaucoup dénoncent un outil "pousse-suicide", au ministère de l'Education nationale, on enjoint les parents à faire appel à la justice.



Etes-vous prêts pour les ragots 2.0 ? Depuis le 13 mai, une application pour smartphones appelée "Gossip" permet de diffuser les potins les plus privés sur le dos de vos contacts et amis Facebook, le tout sous couvert d'anonymat. Lycéens et étudiants se sont emparés du phénomène et la créatrice de cette application 100% gratuite, la Française Cindy Mouly, se targue de comptabiliser près de 10.000 téléchargements par jour.

Sally est étudiante en BTS à Bordeaux. A tout juste 20 ans, elle a adopté Gossip : "L'idée, c'est de propager des secrets que personne ne devrait savoir", explique la jeune femme à metronews. "Ce que je vois passer, par exemple, ce sont des rumeurs sur qui a couché avec qui, ou encore 'une telle est enceinte de lui'".

"Une petite recherche Facebook, et on sait tout"

Des potins qui portent donc la plupart du temps sur la vie sexuelle de camarades... qui n'ont rien demandé. "Les usagers restent anonymes. Mais ceux qui sont directement concernés sont clairement identifiables et, le plus souvent, au courant de rien. Du coup, le temps d'une petite recherche Facebook, on peut tout savoir." Et l'étudiante de poursuivre : "Je pense que l'appli est dangereuse. Elle peut clairement conduire des jeunes au suicide. Ce n'est pas à laisser entre les mains de jeunes ados, car à cet âge-là, ils ne savent pas le mal qu'ils peuvent faire derrière un écran."

Sur iTunes, en-dessous du descriptif de l'application, les commentaires alarmistes fleurissent : "Honteux est le seul mot qui convient à ce genre de système. Réseaux sociaux ? Non. Plutôt réseaux destructeurs. À quoi bon juger, se moquer, humilier ? Cette application va créer énormément de problèmes et de plaintes (...). Elle va rendre des adolescents dépressifs et même les amener à la mutilation." peut-on lire. Face à ces nombreuses réactions, l'équipe de Cindy Mouly a d'ores et déjà suspendu momentanément l'application, afin d'en "améliorer la modération". "Je voulais que ma cible soit des 20-35 ans actifs [...] Il y a eu une erreur sur iTunes qui a permis aux internautes de s'inscrire dès l'âge de 12 ans", s'est-elle justifiée lundi dans les médias, avant de promettre : "L'application sera prochainement interdite aux moins de 18 ans."

Mais la FIDL, syndicat lycéen, veut aller plus loin qu'une simple suspension. Akim Bouzounnita, porte-parole, assure ainsi : "Nous demandons l'interdiction complète de Gossip. Beaucoup de lycéens en souffrent. Les ragots, ça peut aller loin. Dans des cas extrêmes, on peut commettre des gestes très stupides." Le syndicat précise par ailleurs qu'il cherche activement des moyens d'entrer en voie de condamnation.

A LIRE AUSSI >> Harcèlement moral: "le nombre de signalements est en augmentation"

Et ces recours juridiques, ils existent. C'est en tout cas ce qu'affirme Eric Debarbieux, délégué ministériel chargé de la prévention et de la lutte contre la violence en milieux scolaires. Contacté par metronews, il évoque "des mesures déjà prévues depuis la loi d'août 2014 (sur le harcèlement moral, ndlr) et plus récemment, dans le plan anti-harcèlement annoncé par la ministre de l'Education nationale Najat Vallaud-Belkacem". "Une protection juridique existe désormais", poursuit-il, précisant que "des formations de référents harcèlement sont actuellement en cours, partout en France".

Mais s'il faut porter plainte contre Gossip, ce n'est pas le ministère qui le fera. "L'Education nationale ne peut pas gérer ce qu'il y a dans le portable des jeunes et ce qu'ils font dans leur chambre à coucher. C'est donc aux parents d'entamer une action en justice, dont nous nous montrerons solidaires." Une application du même acabit, "Secret", avait suscité aux Etats-Unis un engouement similaire, l'année passée. Son fondateur a pris la décision de la fermer en mai, malgré ses 15 millions d'utilisateurs.